

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON PET AVIS

 $N^o \, 32$ 

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

# **AFFAIRES COURANTES**

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. EWASKO

(N° 206) — Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act

M. SCHULER

(N° 211) — Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (vérification du registre concernant les mauvais traitements — droits non exigibles à l'égard des bénévoles)/The Child and Family Services Amendment Act (No Fee for Registry Checks Respecting Volunteers)

## **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> MITCHELSON

M<sup>me</sup> STEFANSON

M. FRIESEN

M. EICHLER

M. EWASKO

#### RAPPORTS DE COMITÉS

**DÉPÔT DE RAPPORTS** 

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE** 

**QUESTIONS ORALES** 

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

**GRIEFS** 

## **ORDRE DU JOUR**

# AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER	
COMITÉ DES SUBSIDES	

# APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M<sup>me</sup> la ministre HOWARD

(N° 32) — Loi modifiant la Loi sur l'Institut manitobain de l'Association canadienne de gestion des achats/The Manitoba Institute of the Purchasing Management Association of Canada Amendment Act
(M<sup>me</sup> la ministre BLADY)

## **DEUXIÈME LECTURE**

M. le ministre SWAN

(N° 3) — Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act (Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la ministre BRAUN

(N° 10) — Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act

#### M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 18) — Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)

#### M. le *ministre* ASHTON

(N° 21) — Loi sur la Société canadienne du Port arctique de Churchill/The Churchill Arctic Port Canada Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

#### M. le ministre BJORNSON

(N° 23) — Loi sur la stratégie en matière d'habitation coopérative/The Cooperative Housing Strategy Act

#### M. le *ministre* SWAN

(N° 31) — Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 33) — Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 34) — Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ALLUM

(N° 37) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)

# FEUILLETON DES AVIS

#### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le ministre ROBINSON

(N° 48) — Loi sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley/The Sioux Valley Dakota Nation Governance Act

#### AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

#### **PROPOSITIONS**

M. ALTEMEYER — Prix JUNO

6. Attendu:

que 2014 est l'Année de la musique au Manitoba;

que les Manitobains jouissent d'un riche héritage musical qui met en valeur le rôle de la province en matière de créativité culturelle au Canada;

que les musiciens manitobains contribuent à la vitalité de l'économie locale en offrant de bons emplois à près de 4 000 entrepreneurs et 400 entreprises œuvrant dans le domaine de la musique, ce qui apporte 71 millions de dollars au PIB annuel;

que la 43<sup>e</sup> édition des prix JUNO, qui se tiendra à Winnipeg en mars, mettra en valeur le talent des artistes manitobains qu'ils soient nouveaux ou établis, fera la promotion de la province auprès du reste du Canada et offrira des occasions d'affaires aux entreprises locales;

que les 13 artistes manitobains qui sont en nomination pour des prix JUNO cette année font état de la diversité du talent qui existe au sein de l'industrie musicale manitobaine, notamment en musique autochtone, folk, pop/rock, classique, country, électronique et francophone;

que le gouvernement provincial collabore avec l'industrie musicale pour appuyer les prix JUNO de 2014 et pour faire la promotion du secteur dynamique des arts et de la musique dans la province,

#### il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse l'influence culturelle et économique qu'a l'industrie musicale au Manitoba;

que tous les députés de l'Assemblée félicitent les interprètes, les nominés et les organisateurs des prix JUNO de 2014.

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 19 mars 2014, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Operations of the Office » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013;
- comptes publics pour les exercices qui sont terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013 (Volumes 1, 2, 3 et 4).

4